

## Législature 2021-2026

Séance du 14 septembre 2021

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°08

**Postulat BMR du 12 novembre 2018 concernant la sécurité routière sur le territoire de la Commune d'Estavayer**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le 12 novembre 2018, le Groupe BMR déposait auprès du Conseil général un postulat intitulé « Sécurité des différents utilisateurs des routes communales ». Il demandait au Conseil communal d'étudier la sécurité routière sur l'ensemble du territoire de la Commune, plus particulièrement le long des tronçons qui ne sont pas équipés de trottoirs et empruntés tous les jours par de nombreux enfants pour se rendre à l'école, en priorisant les investissements routiers. Le 12 décembre 2018, fort du préavis favorable du Bureau du Conseil général et de la volonté du Conseil communal de ne pas s'y opposer, le Conseil général a formellement transmis le postulat au Conseil communal, en l'invitant à y donner suite. Le 18 septembre 2019, le Conseil général a décidé de répondre favorablement à la requête du Conseil communal tendant à lui octroyer un crédit de CHF 70'000.00 en vue de l'élaboration d'une étude relative à la sécurité des différents utilisateurs des routes communales (message n° 88). Le message indiquait que l'étude ne porterait pas sur l'entier du réseau communal (226 km) mais sur les routes revêtues (routes en enrobé bitumineux, en béton de ciment et en pavés) et situées à l'intérieur des localités, ces dernières étant largement fréquentées. Cette volonté du Conseil communal, allant plus loin que celle des postulants, est conforme à l'article 6a alinéa 3 de la loi fédérale sur la circulation routière, disposition prévoyant, notamment, que les communes examinent si leurs réseaux routiers présentent des points noirs ou des endroits dangereux et élaborent une planification en vue de les supprimer. Au mois de novembre 2019, après avoir demandé des offres à trois bureaux spécialisés, le Conseil communal a mandaté le Bureau de Prévention des Accidents (BPA) afin d'élaborer l'étude sollicitée.

Le BPA a transmis son rapport à la Commune au mois de janvier 2021. En résumé, il rappelle que l'inspection du territoire a porté sur 56 km de routes. Des relevés ont été réalisés à pied et en véhicule automobile pendant quatre jours, de jour et de nuit et dans les deux sens de circulation. Ils ont été intégralement filmés. Sur cette base, le BPA a procédé à la détermination des déficits de sécurité, évalués selon trois degrés (faible, moyen et élevé). Un déficit de sécurité est un élément ne respectant pas la législation (notamment l'ordonnance sur la signalisation routière), les normes techniques (VSS), les directives en vigueur ou la bonne pratique routière. En outre, les endroits qualifiés de dangereux ne sont pas ceux où des accidents sont identifiés, mais les espaces où potentiellement le déficit de sécurité peut entraîner un accident ou aggraver les conséquences de celui-ci. Les déficits de sécurité concernent l'ensemble des usagers de la route, soit les véhicules motorisés, les cyclistes et les piétons. Le BPA précise ensuite que le territoire a été divisé en 19 secteurs (7 pour Estavayer-le-Lac, 4 pour Murist, 4 pour Vernay, 1 pour Vuissens, 1 pour Bussy, 1 pour Morens et 1 pour Rueyres-les-Prés), donnant lieu ainsi à l'élaboration de 19 rapports sectoriels. Chaque rapport sectoriel comprend une description du réseau routier considéré et des espaces comptant au moins un déficit de sécurité. Chaque déficit de sécurité fait l'objet de propositions de mesures correctrices, réalisables immédiatement, à court terme ou à moyen terme. Si plusieurs mesures sont envisageables, différentes variantes sont présentées. Le trafic des piétons, la visibilité aux carrefours, aux trottoirs et aux accès riverains, les équipements routiers (signalisations et marquages au sol) ainsi que les intersections ont été inspectés. Le BPA a ainsi retenu un total de 626 déficits de sécurité : 323 pour Estavayer-le-Lac (Estavayer-le-Lac : 302 et Font : 21) ; 97 pour Vernay (Autavaux : 27 – Forel : 31 –

Montbrelloz : 24 – Les Planches : 15) ; 66 pour BMR (Bussy : 18 – Morens : 25 – Rueyres-les-Prés : 23) ; 109 pour Murist (La Vounaise : 32 – Montborget : 17 – Murist : 37 – Franex : 23) et 31 pour Vuissens.

Aujourd'hui, un groupe de travail, comprenant les chefs des Secteurs des routes, de la police communale et de la voirie, siège régulièrement. La correction des déficits de sécurité a donc déjà débuté (élagages d'arbres, mises en conformité de passages pour piétons et de panneaux de signalisation, marquages de priorités de droite sur tout le territoire de la Commune, etc.). Si certaines mesures peuvent être mises en œuvre avec peu de moyens, d'autres nécessitent d'être intégrées dans des projets ou des réaménagements routiers plus conséquents. Le Conseil communal va ainsi prévoir pour cela dans les prochains budgets de fonctionnement une somme de CHF 50'000.00 pour assurer les adaptations légères et les travaux plus importants seront soumis à une demande de crédit d'investissement en temps opportun.

Le rapport de synthèse sera prochainement disponible sur le site internet de la Commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Joseph Borcard, Dicastère de l'environnement et de l'énergie